

POLITIQUE SALARIALE 2016

La CFE-CGC Signe



3^{ème} et dernière réunion de négociation

Sur une base d'inflation prévisionnelle 2016 comprise entre 0% et 0,5%, la direction propose :

Date d'application	NON CADRES		CADRES I à III C
	AG	AI	AI
01/01/2016	0,5%		2,5%
01/01/2016		1%	
01/06/2016		1%	
Mesures additionnelles	0,1%*		0,1%**
TOTAL	2,6%		2,6%

Pour les non cadres	Pour les cadres
Salaire plancher revalorisé à 1685 € à effet du 1er janvier AI mini de 45 € Mesure d'accompagnement au passage 270 points *Garantie d'Evolution Salariale de 20 € minimum (toutes mesures salariales confondues)	AI mini de 100 € ** Garantie de Progression Salariale pour le personnel n'ayant pas eu d'évolution en 2015 & 2016 **RMG : Mise au mini 2016 dès la date des promotions (hors changements d'indices)
Clause de rdv en cas de dérive de l'inflation	

La CFE-CGC enregistre avec satisfaction la prise en compte de ses revendications :

- ✓ une proposition d'augmentation en niveau identique à celle de 2015
- ✓ des dates d'application au plus tôt
- ✓ l'engagement de la direction d'ouvrir des discussions sur la situation des maîtrises techniques (chefs de groupes fonctions supports en production)
- ✓ la réouverture de discussions, au 2nd semestre, sur le télétravail
- ✓ l'attention particulière portée aux seniors
- ✓ la volonté de la direction de distribuer les notifications avant les congés d'été

La CFE-CGC regrette :

- ✗ la non revalorisation de la prime annuelle pour les NC forfaités

➔ **Après avoir réuni son conseil syndical la CFE-CGC a pris ses responsabilités et a décidé de signer les accords salariaux 2016**

Toulouse, le 31 mai 2016

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC

Tél : 05 61 93 97 57 - Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com